

Vergil



GRUPE 1(A) HERBICIDE

HERBICIDE très efficace contre les graminées pour les cultures de betterave, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses, légumineuses fourragères, lin, pomme de terre, soja, carotte, haricots & pois écosés, laitue, porte graine, fruits à pépins et vigne.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 100 g/L de propaquizafop (9,7% p/p)

fiche de données de sécurité
https://links.jtcorp.net/FR_Vergil



VERGIL (AMM n°2230580)
(contient du propaquizafop)

ATTENTION



Délai de rentrée:
48 heures

**RESERVE A UN USAGE
EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNEL**

UFI : 6K03-1016-Q00P-3P48



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 Ne pas faire vomir. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptier dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

Volume net
5Le

Distribué par :
JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldza 472
80-309 Gdańsk, Poland
Téléphone: +44 1484 848885

www.jtcorp.com | info@jtcorp.com

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd
126-134, Baker Street
London W1U 6UE
ROYAUME UNI

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).



06/25

Vergil



GROUPE 1 (A) HERBICIDE

HERBICIDE très efficace contre les graminées pour les cultures de betterave, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses, légumineuses fourragères, lin, pomme de terre, soja, carotte, haricots & pois écossés, laitue, porte graine, fruits à pépins et vigne.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 100 g/L de propaquizafop (9,7% p/p)

fiche de données de sécurité
https://links.jtcorp.net/FR_Vergil



VERGIL (AMM n°2230580)
(contient du propaquizafop)

ATTENTION



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 Ne pas faire vomir. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée:
48 heures

**RESERVE A UN USAGE
EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNEL**

UFI : 6K03-1016-Q00P-3P48

**PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Volume net
5Le

Distribué par :
JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldza 472
80-309 Gdańsk, Poland
Téléphone: +44 1484 848885

www.jtcorp.com | info@jtcorp.com

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd
126-134, Baker Street
London W1U 6UE
ROYAUME UNI



Tableau des usages - RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Mode d'action : VERGIL est un herbicide qui est absorbé très rapidement par les feuilles de graminées. Sa substance active, le propaquizafop, agit par inhibition de l'acétyl-CoA carboxylase (ACCase) ce qui provoque l'arrêt de la croissance et de la division cellulaire et donc la destruction des graminées adventives. Le propaquizafop appartient à la famille des FOPs - **HRAC : Groupe 1(A)**

Cultures	Usage	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stade d'application	DAR	• ZNT aquatique • ZNT plantes non cibles
Betterave industrielle et fourragère (Betterave à sucre ou industrielle, Betterave fourragère)	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 37	45	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Carotte	Désherbage	1,2 L/ha	1/an	-	30	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur carotte.					
Crucifères oléagineuses (Colza)	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 31	90	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur Colza. Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Fruits à pépins (Pommier, Poirier, Cognassier, Néflier, Nashi, Pommette)	Désherbage cultures installées	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 86	30	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
	Désherbage pépinières et jeunes plantations	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 86	30	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Graines protéagineuses (Féveroles, Pois protéagineux)	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 39	45	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur féveroles d'hiver, féveroles de printemps, pois d'hiver, pois protéagineux d'hiver et pois protéagineux de printemps. Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
	Désherbage	1 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 39	50	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur lupin. Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Haricot et Pois écosés frais (Pois écosés frais, Pois sabre, Flageolet, Fève, Lima, Niébé)	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 39	40	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					

Laitue (laitue, Chicorée-Scarole, Chicorée-frisée, Mâche, Roquette et autres salades)	Désherbage	1,2 L/ha	1/an	-	30	• 5 m • 5 m
	-					
Légumineuses fourragères (Luzerne, Trèfles, vesce, sainfoin, Lotier)	Désherbage	1,2 L/ha	1/an	-	45	• 5 m • 5 m
	-					
Lin (lin oléagineux, lin textile)	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 30 et BBCH 32	90	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur lin oléagineux. Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
	Désherbage	2 L/ha	1/an	-	n/a	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur lin textile. Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Pomme de terre	Désherbage	1,2 L/ha	1/an	-	45	• 5 m • 5 m
	-					
Porte graine	Désherbage	1,2 L/ha	1/an	-	n/a	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur les fétuques rouge et ovine.					
	Désherbage	0,3 L/ha	2/an	-	n/a	• 5 m • 5 m
	Uniquement sur les fétuques élevées et des prés, et ray-grass.					
Soja	Désherbage	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 49	90	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
Vigne (Vigne de table, Vigne de cuve, Vignes-mères, pépinières viticoles)	Désherbage cultures installées	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 85	30	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					
	Désherbage pépinières et jeunes plantations	2 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 85	30	• 5 m • 5 m
	Dose d'emploi : 1,2 L/ha pour les graminées annuelles et 2 L/ha pour les graminées vivaces.					

DAR : Délai Avant Récolte (jours) - ZNT : Zone Non Traitée (mètres) - DVP : Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

Limites maximales de résidus

se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/mrls/?event=search.pr>

Recommandations :

CROPTHETICS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

CONDITIONS D'APPLICATION

IMPORTANT : Toutes les instructions, ci-après, doivent être lues attentivement afin d'utiliser VERGIL dans des conditions optimisées et sécurisées.

VERGIL est un herbicide anti-graminées à base de propaquizafop, à large spectre, utilisable sur de nombreuses cultures. Il permet de détruire un large éventail de graminées annuelles et vivaces. VERGIL doit être appliqué sur des adventices levées, mais avant la montaison (du stade 2-3 feuilles jusqu'au début de la montaison des graminées).

Son action est très rapide :

sur graminées annuelles, l'efficacité se manifeste dès 4 jours après le traitement. Les graminées sont détruites au bout de 20 jours.

sur graminées vivaces, l'efficacité se manifeste plus tardivement car la substance active (le propaquizafop) met environ 3 semaines avant d'atteindre les rhizomes par voies systémiques. Lorsque les conditions climatiques sont froides et/ou sèches, l'efficacité peut se manifester un peu plus tardivement (au bout de 4 semaines environ), pour un niveau d'efficacité similaire.

Remarque : Si VERGIL est appliqué sur des adventices peu développées, il est impératif de réaliser le traitement en conditions poussantes (respectées durant 48 h) afin que l'efficacité soit optimale.

Afin d'optimiser l'activité de VERGIL, il est nécessaire d'appliquer VERGIL :

- à des températures comprises entre 8 et 25°C
- à une hygrométrie élevée : entre 60% et 80% (80% est le degré d'hygrométrie optimal)
- en absence de vent desséchant
- en absence de risque de gelées pendant et/ou après le traitement.

L'association de VERGIL avec une huile (minérale ou végétale) homologuée en tant que « adjuvant pour bouillie herbicide » permet d'améliorer l'efficacité de VERGIL.

Pour l'ensemble des cultures, il ne faut pas appliquer VERGIL lorsque la culture est aux stades boutons floraux et floraison.

Recommandations :

- Respecter une distance de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente (cultures d'orge de printemps et maïs).
- Respecter un délai de 4 semaines minimum entre l'application du produit et la réimplantation des cultures de lin et de betterave sucrière (peut être diminué si labour préalable).
- Respecter un délai de 10 semaines minimum entre l'application du produit et la réimplantation des cultures de céréales (peut être diminué si labour préalable).

SPECTRE D'ACTIVITE		
Adventices		Sensibilités
Graminées annuelles	Agrostis	TS (avant montaison)
	Brôme	TS (avant montaison)
	Digitaire sanguine	MS
	Folle-avoine	TS (avant montaison)
	lvraie raide	S
	Orge des rats	S
	Panic faux millet	TS
	Panic pied de coq	TS
	Pâturin annuel	PS
	Ray-grass d'Italie*	TS
Graminées vivaces	Sétaire verte	TS
	Sétaire verticillée	TS
	Vulpie queue-de-rat	PS
	Vulpin*	TS (avant montaison)
	Chiendent pied de poule	MS
	Chiendent rampant	MS
	Pâturin commun	TS
	Sorgho d'Alep	TS
* Sauf apparition de résistance aux FOPs		

	Très sensible : 90% - 100%
	Sensible : 80% - 90%
	Moyennement sensible : 60% - 90%
	Peu sensible : < 60 %

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages.

Après utilisation, l'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, avec du détergent.

PREPARATION DE LA BOUILLE

Bien agiter le bidon avant utilisation.

Ajouter la quantité requise de VERGIL au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu.

Toujours remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement.

Maintenir l'agitateur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêter jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

METHODE D'APPLICATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe.

Une pression de pulvérisation de 2-3 bar est recommandée.

Appliquer VERGIL avec 100-400 litres d'eau par hectare.

MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Ltd pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Jt AGRO décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Consultez votre conseiller pour obtenir des conseils, à jour, sur l'état actuel de la résistance et la stratégie de prévention et de gestion de la résistance.

Le Comité d'Action sur la Résistance aux Herbicides (HRAC) publie, régulièrement, des recommandations qui peuvent être consultées pour obtenir des renseignements supplémentaires.

ATTENTION : VERGIL est efficace contre les graminées sensibles aux inhibiteurs de l'ACCCase (groupe HRAC1). La présence de graminées résistantes aux herbicides inhibiteurs de l'ACCCase ne peut être exclu ou prévu. Lorsque des graminées résistantes apparaissent, il est peu probable que VERGIL donne un contrôle satisfaisant.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation /intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		NETTOYAGE	
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)						
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1						
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité						
PROTECTIONS RESPIRATOIRES certifiées : demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)						
BOTTES DE PROTECTION certifiées EN 13 832-3						

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

*** En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un

autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison ou un médecin.

Après contact cutané : Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

Après contact de projection dans les yeux : Rincer immédiatement et abondamment pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison ou un médecin. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENTS

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur. Toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.